

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil, le 19 juin à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21.

Présents: Mme Gandemer P., Mrs Bolteau D., Lemoine V., Mme Bouligand A., Mrs Delhommeau G., Sorin J-F., Bonnet D., Hery D., Kervran H., Mme Batard D., Mrs Lebreton A., Rousseau R., Cartron J-M., Mme Belleil Ch., Mrs Peridy M., Petit J., Mme Bossis G., Mr Saunier M., M. Leparoux J.

Absents et excusés : Mr BOURCIER D. qui a donné pouvoir à Mr LEBRETON A.; Mr LEBRETON R. qui a donné pouvoir à Mr BONNET D. Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

## OBJET: NOMINATION DE RUES DANS LE LOTISSEMENT DU LAC Reçu en Préfecture le

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212- 2 et L.2213-1,

Vu la proposition formulée par Christian Joyau (propriétaire des résidences du Lac) de donner des dénominations à deux voies situées dans le lotissement du Lac,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à cette proposition,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer officiellement ces 2

rues:

1) rue des Cygnes ( rue qui monte )

2) rue des Nénuphars (rue perpendiculaire)

Fait à Vieillevigne le 21 juin 2000 Certifié exécutoire, Affiché le 21 juin 2000 Transmis le 21 juin 2000 Le Maire, P. GANDEMER

Le Maire, P. GANDEMER





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil, le 19 juin à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21.

Présents: Mme Gandemer P., Mrs Bolteau D., Lemoine V., Mme Bouligand A., Mrs Delhommeau G., Sorin J.-F., Bonnet D., Hery D., Kervran H., Mme Batard D., Mrs Lebreton A., Rousseau R., Cartron J.-M., Mme Belleil Ch., Mrs Peridy M., Petit J., Mme Bossis G., Mr Saunier M., M. Leparoux J.

Absents et excusés : Mr BOURCIER D. qui a donné pouvoir à Mr LEBRETON A.; Mr LEBRETON R. qui a donné pouvoir à Mr BONNET D. Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

## OBJET: NOMINATION DE RUES DANS LE LOTISSEMENT DU LAC

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Vu la proposition formulée par Christian Joyau (propriétaire des résidences du Lac) de donner des dénominations à deux voies situées dans le lotissement du Lac,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à cette proposition,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer officiellement ces 2

rues:

1) rue des Cygnes ( rue qui monte )

2) rue des Nénuphars (rue perpendiculaire)

Fait à Vieillevigne le 21 juin 2000 Certifié exécutoire, Affiché le 21 juin 2000 Transmis le 21 juin 2000 Le Maire, P. GANDEMER

Le Maire, P. GANDEMER

